

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2007
Publication : 19/10/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

N° CP

Séance du

7e/5507
12 OCT. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

INTERVENTION DU DEPARTEMENT EN FAVEUR DES MUSEES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5E/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG2007/I-7E/05 du Conseil Général des 14 et 15 décembre 2006 relative aux actions du Conseil Général en faveur du patrimoine culturel,
- VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine en date du 6 juin 2007 et du 25 septembre 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- 1) Décide d'allouer un montant total de 325 181 € en faveur des associations énumérées dans les tableaux annexés au rapport et d'engager définitivement ces opérations au titre du programme des musées,
- 2) Autorise le Président à signer les deux conventions de partenariat jointes au rapport à intervenir avec l'Association pour la Gestion du Musée National de l'Automobile et l'Association du Musée de l'Impression sur Etoffes à Mulhouse,
- 3) Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur la ligne ouverte au budget départemental au Chapitre 204, Fonction 312, Nature 2042, Enveloppes 89638, 92000, 95192, Nature 20414 Enveloppe 89637, Programme D014 « Musées ».

LE PRESIDENT

Charles EUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions